

CONVENTION D'AUDIT DES FACTURATIONS BANCAIRES

Pour les PME dont le CA ≤ 3 milliards. Au dessus nous contacter.

Contrat N° : Groupe EXTRALOG /TTBQ/08.2016

Entre les soussignés :

Groupement Africain des Trésoriers en abrégé **G.A.T**, SARL au capital de FCFA 5.000.000 dont le siège social est à Douala, BP 5566 4ème étage porte 413 Immeuble HOGMENI - BALI, RCCM N° 013.429, NIU : M089400011166H, représentée par son Directeur **M. KEYANFE Roland**, dûment habilité,

ET

La société **GROUPE EXTRALOG** dont le siège social est à Akwa, Boulevard de la Liberté, BP 460 Douala - Tél : +237 222 23 28 24 | NIU : M102214100684G, représentée aux présentes par **Monsieur ATEBA YONDO KAMDEM**, en sa qualité de Président Directeur Général;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1.

La société G.A.T s'engage à effectuer le pointage des Agios, Commissions et Frais bancaires prélevés par les banques partenaires avec laquelle GROUPE EXTRALOG effectue des transactions.

Les frais de débours à engager d'avance par le GROUPE EXTRALOG s'élèvent 9 896 HT par mois et par compte bancaires à diagnostiquer. Comme rémunération, la société G.A.T percevra 40% sur les sommes effectivement remboursées par les banques à GROUPE EXTRALOG.

A l'issue des travaux, un rapport sera remis au Président Directeur Général de la société GROUPE EXTRALOG qui devra obligatoirement engager le recouvrement auprès des banques partenaires concernées. Ledit rapport devra, entre autres présenter un tableau récapitulatif des écarts constatés et les propositions de renégociation des conditions de banque.

Article 2.

Le diagnostic s'effectuera au siège social de la société G.A.T et couvrira les opérations bancaires de GROUPE EXTRALOG sur une période de 5 ans et 7 mois allant du 31/12/2010 au 31/07/2016. Le délai MAXIMUM pour la réalisation de cette mission est d'environ 20 jours par compte bancaires à compter de la date de mise à disposition des pièces indiquées dans l'article 3.

Article 3.

La société GROUPE EXTRALOG devra mettre les documents suivants à la disposition de la société G.A.T :

- Photocopies des Relevés des comptes bancaires ou historiques sur toute la période ;
- Photocopies des Echelles d'intérêts et tickets d'agios disponibles dans l'entreprise ;
- Photocopies des Avis de débit disponibles dans l'entreprise ;
- Photocopies des conditions bancaires négociées sur la période traitée ;
- Photocopies des tous les documents en rapport avec les facturations bancaires.

Article 4.

La société G.A.T s'engage à assister le GROUPE EXTRALOG lors des réunions avec les banques partenaires pour expliquer et justifier les anomalies constatées sur les prélèvements bancaires qui font l'objet des réclamations. Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge de GROUPE EXTRALOG lorsque les interventions ont lieu en dehors de la ville de Douala.

Article 5.

Les différends ou litiges qui viendraient à se produire à l'occasion du présent contrat seront résolus à l'amiable et à défaut, exclusivement par voie d'arbitrage, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de la République du Cameroun et aux règlements du Centre d'Arbitrage du GICAM (CAG).

Fait à Douala, le _____ 2020

(Contrat en trois exemplaires sans rayures ni grattages)

Pour
GROUPE EXTRALOG
Monsieur ATEBA YONDO KAMDEM
Président Directeur Général

Pour
G.A.T (Groupement Africain des Trésoriers - Sarl)
Monsieur KEYANFE Roland
Directeur

Désignation des **Sociétés** du Groupe EXTRALOG **concernées par le Diagnostique** des facturations bancaires

N°	Société	Contact
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Remplir manuellement le tableau ci-dessus et barrer les cases vides.

Fiche descriptive par Société

A transmettre à chaque entreprise du groupe pour être complétée

Nom de la société : _____

Désignation des Comptes Bancaires à Diagnostiquer

N° Ordre	Nom de la Banque	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte bancaire
1				
2				
3				
4				
5				
7				
8				
9				
10				

Remplir manuellement le tableau ci-dessus et barrer les cases vides.

Pour GROUPE EXTRALOG

- Validation interne pour cette société du groupe
- Fonction du signataire et cachet de l'entreprise